



# European Fun Cup 2023

## Règlement Sportif

### Annexe – Top Gun

#### **Art. 1 – Application**

L'annexe « Top Gun » fait partie intégrante des règlements sportifs du European Fun Cup, du Benelux Fun Cup et ces annexes. Cette annexe sera de stricte application pour toute la durée des épreuves du calendrier officiel publié par le promoteur des championnats.

Il n'y a pas de dérogation possible, même si une interprétation des règlements pourrait être douteuse, c'est l'application de l'annexe « Top Gun » qui sera prioritaire.

#### **Art. 2 – Définition d'un « Top Gun » et « Top Gun Pro »**

Un pilote « Top Gun » est un pilote roulant ou non, ou ayant roulé en Fun Cup et qui par son pilotage est considéré par un groupe de travail neutre comme un pilote « Au Top ».

Pour le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, une liste des pilotes « Top Gun » sera publiée pour la saison suivante.

Un pilote n'ayant pas participé à la saison écoulée de la Fun Cup « Mono » est dans l'obligation avant son engagement sur une voiture de faire la demande de son statut pilote auprès du Groupe de travail « Top Gun ». Celui-ci répondra dans les plus brefs délais au pilote concerné.

Le pilote devra faire la demande via l'adresse mail [drivers@kronosevents.be](mailto:drivers@kronosevents.be), aucune autre adresse mail ne sera prise en compte pour cette demande.

Dès qu'un pilote rentre dans la liste « Top Gun » il y est pour la saison en cours. Le groupe de travail aura le droit de mettre un nouveau pilote (Nouvelle demande) sous observation avant de prendre sa décision finale quant à son statut pilote.

Est d'office classé pilote « Top Gun Pro » le pilote qui est classé « Platinum » ou « Gold » par la FIA. Cette liste est disponible via <https://driverscategorisation.fia.com/public/drivers>.

A chaque fin de saison sportive, le groupe de travail analysera la liste des pilotes « Top Gun » afin de voir si un pilote se trouvant dans la liste doit y rester ou pourra y sortir. Le groupe de travail se réserve le droit de revoir ou modifier la liste des pilotes reprise dans les règlements dans des cas exceptionnels.

#### **Art. 3 – Groupe de travail « Top Gun »**

Le groupe de travail est composé de 5 personnes ayant l'expérience de la compétition automobile et de la Fun Cup. Il se réunira régulièrement afin de répondre aux demandes et sollicitations des teams et pilotes désirant connaître leur statut pilote.

Un rapporteur sera mis à la disposition du groupe de travail par le promoteur de la Fun Cup. Ce rapporteur n'aura pas de droit de vote au sein du groupe de travail.

Le groupe de travail est secret et ses décisions sont sans appel, les membres de ce groupe ne seront jamais divulgués et ils devront respecter les règles de confidentialité.



Seul le rapporteur de ce groupe de travail sera connu de tous, il sera le lien entre le promoteur, les instances sportives, les teams et les pilotes. C'est lui seul qui communiquera les décisions du groupe de travail.

Un représentant des agents de la Fun Cup sera convié aux réunions et informations du groupe de travail, il aura un avis consultatif et n'aura aucun droit de vote au sein du groupe de travail. Pour la saison 2023, ce représentant sera Manu Nava (Acome Racing).

Pour la saison 2023 le rapporteur du groupe de travail est Vanessa Bouchat. L'adresse mail du rapporteur est : drivers@kronosevents.be

#### **Art. 4 – Règles « Top Gun » en Mono**

Dès qu'un pilote est considéré comme « Top Gun » il devra se soumettre aux règles suivantes :

##### Pour les épreuves hors 12 & 25 Heures

- a. Un pilote « Top Gun » ne pourra pas faire partie de la composition d'un équipage de 2 pilotes.
- b. Deux pilotes « Top Gun » pourront faire partie de la composition d'un équipage de 3, 4 pilotes ou plus.
- c. Dans tous les cas possibles il ne pourra pas y avoir plus de deux pilotes « Top Gun » sur une même voiture.
- d. Il est autorisé de composer un équipage avec un « Top Gun » et un « Top Gun Pro ».
- e. Il ne pourra pas avoir deux « Top Gun Pro » sur la même voiture.
- f. Il y aura un handicap « Top Gun » par pilote pour chaque épreuve du championnat. Les équipages devront respecter ce handicap pour marquer des points aux divers coupes et/ou championnats du European Fun Cup. Ce handicap sera cumulable au nombre de pilotes « Top Gun » inscrit sur la voiture en question. Le handicap sera clairement défini dans le Règlement Particulier de l'épreuve et/ou dans toutes les annexes éditées jusqu'au jour avant le départ de la course. Aucun changement sera possible le jour du départ de la course.

##### Pour les épreuves de 12 & 25 Heures

- a. Un pilote « Top Gun » ne pourra pas faire partie de la composition d'un équipage de 2 pilotes.
- b. Deux pilotes « Top Gun » pourront faire partie de la composition d'un équipage de 3, 4 pilotes ou plus.
- c. Dans tous les cas possibles il ne pourra pas y avoir plus de deux pilotes « Top Gun » sur une même voiture.
- d. Il est autorisé de composer un équipage avec un « Top Gun » et un « Top Gun Pro ».
- e. Il ne pourra pas avoir deux « Top Gun Pro » sur la même voiture.
- f. Il y aura un handicap « Top Gun » par pilote pour chaque épreuve du championnat. Les équipages devront respecter ce handicap pour marquer des points aux divers coupes et/ou championnats du European Fun Cup. Ce handicap sera cumulable au nombre de pilotes « Top Gun » inscrit sur la voiture en question. Le handicap sera clairement défini dans le Règlement Particulier de l'épreuve et/ou dans toutes les annexes éditées jusqu'au jour avant le départ de la course. Aucun changement sera possible le jour du départ de la course.
- g. Lorsque l'équipage est composé d'un « Top Gun » le temps de conduite maximal de ce pilote sera de huit heures et trente minutes pour les épreuves de 25 heures et de six heures pour les épreuves de 12 heures. Ce temps sera comptabilisé du Pit Out au Pit In suivant.
- h. Lorsque l'équipage est composé de deux « Top Gun » le temps de conduite maximal de ces deux pilotes sera de treize heures pour les épreuves de 25 heures et de huit heures et trente minutes pour les épreuves de 12 heures. Ce temps sera comptabilisé du Pit Out au Pit In suivant pour l'ensemble du temps de conduite des deux pilotes.
- i. Le non-respect du temps max de conduite sera pénalisé par un Stop & Go du temps de conduite en infraction à la règle. Pour exemple ; si un pilote roule 8h32min11secondes, le voiture aura donc un Stop & Go de 02min et 11 secondes. Si le Stop & Go n'est pas fait avant la fin de la course la pénalité sera convertie en temps/tours + 60 sec (Temps moyen d'un Stop & Go)

#### **Art. 5 – Règles « Top Gun » en Biplace**

Il n'y a pas de limitation pour les pilotes « Top Gun » quant à la participation à un équipage d'une voiture Biplace.

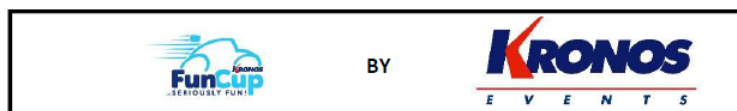
Par contre, le temps d'arrêt obligatoire sera majoré de 10 secondes dès le moment où un pilote « Top Gun » prend place au volant de la Biplace.



Un pilote « Top Gun » devra, avant sa montée en piste, se soumettre à ce temps d'arrêt pour chaque relais obligatoire auquel il participe.

Dans le cas contraire, cet arrêt ne sera pas comptabilisé pour la règle des arrêts obligatoires imposé en Biplace.

#### Art. 6 – Liste des pilotes « Top Gun » & « Top Gun Pro » 2023



#### CATEGORISATION TOP GUN & TOP GUN PRO 2023

TOP GUN		TOP GUN PRO	
1	ABBRING Kevin	1	DE PAUW Ulysse
2	BALTHAZAR Kévin	2	DE WILDE Ugo
3	BOLLEN Cédric	3	EHLACHER Yann
4	CAPRASSE Kévin	4	ETEKI Adam
5	COMTE Aurélien	5	JAMINET Mathieu
6	DE SADELEER Hugo	6	MULLER Yvan
7	DETRY Mathieu	7	PULL James
8	DONNIACUO Lorenzo	8	SOULET Maxime
9	FÖLDESI Tristan	9	VERVISCH Frederic
10	GODEFROID William		
11	KLUYSKENS Sébastien		
12	LEBURTON Martin		
13	LEENDERS Michael		
14	MONDRON Guillaume		
15	MUTH Esteban		
16	NOUET Théo		
17	PALETTE Steven		
18	SCHEIN Julien		
19	SERVAIS Grégory		
20	VERDONCK Nico		
21	VERHAEREN Nigel		
22	VISNOVSKY Benoît		

Visa RACB Sport : S02-EFC/B23-ATG1 (22/03/2023)